

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DU MARDI 22 AOÛT 2023
AU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023**

RÉVISION PARTIELLE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE LABRUGUIÈRE

Par arrêté n°2023-18 du 19/07/2023, le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Monsieur Pascal BUGIS, a décidé de soumettre à enquête publique la « Révision partielle du zonage d'assainissement de la commune de Labruguière », pendant une durée de 30 jours, du 22 août 2023 à 9h00 au 20 septembre 2023 à 17h00, dates incluses.

Le projet cible en particulier le passage en assainissement collectif des secteurs : Route de Laprade, Carlenças, Vigné de Lapeyre, Les Tissous, Les Gaux, Les Bousquets et En Catala.

Monsieur François PAUTHE a été désigné par la décision n° E23000044/31 du 18 avril 2023 émanant du Tribunal Administratif de Toulouse, commissaire enquêteur pour l'enquête : « Révision partielle du zonage d'assainissement de la commune de Labruguière ».

Le siège de l'enquête se situera à la mairie de Labruguière.

Le dossier d'enquête pourra être consulté librement et gratuitement :

- à la mairie de Labruguière, en version papier ou sur un poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'accueil, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet <https://www.castres-mazamet.fr/environnement-et-dechets/enquete-publique-assainissement-Labruguiere> où il sera téléchargeable librement.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Labruguière,
- par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur :

Mairie de Labruguière
1 Place de l'Hôtel de Ville
81290 Labruguière

- par e-mail à l'adresse suivante : zonage-assainissement-labruguiere@castres-mazamet.com.

Toute contribution formulée avant le 22 août 2023 - 9h00 et après le 20 septembre 2023 - 17h00, ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Labruguière, aux jours et horaires suivants :

- le vendredi 25 août 2023, de 9h00 à 12h00,
- le mardi 5 septembre 2023 de 16h00 à 19h00,
- le jeudi 14 septembre 2023 de 10h00 à 13h00,
- et le mercredi 20 septembre de 14h30 à 17h00,

afin de recueillir les observations et répondre aux demandes d'information présentées par le public.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera alors clos et signé par Monsieur le Commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport du Commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public à la mairie de Labruguière et sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (<https://www.castres-mazamet.fr/environnement-et-dechets/enquete-publique-assainissement-Labruguiere>) durant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision partielle du zonage d'assainissement de la commune de Labruguière, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.